

BACCALAUREAT STI2D

Consignes de mise en œuvre de l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité – session 2015

Définition de l'épreuve de Projet: (BO n°12 du 22 mars 2012)

Cette note a pour objectif d'harmoniser le calendrier, les modalités de réalisation et d'évaluation du projet de certification.

Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale, en deux parties (évaluation en cours d'année et oral terminal) Coefficient : 12
Chacune des deux parties de l'épreuve est affectée d'un coefficient 6.

2.1 Première partie : revues de projet

Les revues de projet sont les situations d'évaluation organisées en cours d'année en vue d'évaluer la conduite du projet. Cette partie de l'épreuve permet d'évaluer le travail individuel de chaque candidat pendant le déroulement du projet technologique.

Elle est conduite par le ou les enseignants de technologie responsables du suivi du projet, qui évaluent le travail individuel du candidat au sein du groupe de projet.

L'évaluation se déroule au cours de la formation et s'appuie sur les revues de projet ponctuant le déroulement du projet, en prenant en compte les travaux individuels menés par chaque élève.

Cette partie de l'épreuve est notée sur 20. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation, établie selon le modèle en annexe 1, 2, 3 ou 4, en fonction de la spécialité choisie par le candidat, de la présente note de service. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen. *[Les fiches d'évaluation nominatives sont mises à disposition des centres par la Division des Examens et Concours]*

L'évaluation porte sur le programme de l'enseignement spécifique à la spécialité.

Au cours de l'une des revues de projet, la première partie de l'épreuve d'enseignement de technologie en langue vivante 1, définie par la présente note de service, et la première partie de l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité sont successivement évaluées.

2.2 Deuxième partie : présentation du projet

Oral terminal

Durée : 20 minutes

Cette partie de l'épreuve est notée sur 20. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation, établie selon le modèle en annexe 5 de la présente note de service. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen. *[Les fiches d'évaluation nominatives sont mises à disposition des centres par la Division des Examens et Concours]*

Cette partie permet l'évaluation individuelle du dossier relatif au projet préparé par le candidat, ainsi que sa soutenance orale. Elle est menée par deux enseignants de technologie qui n'ont pas suivi le projet du candidat.

Le dossier proposé par le candidat comporte un maximum de 10 pages pour sa version papier. Il présente les différentes tâches effectuées par le candidat durant le projet.

L'épreuve débute par une présentation orale du dossier sous sa forme numérique, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites internet, etc., pendant une durée maximale de 10 minutes. Cette présentation est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 10 min.

2.3 Candidats individuels et candidats issus des établissements privés hors contrat

Épreuve orale

Durée 25 minutes

L'épreuve porte sur une étude de dossier technique qui est remis au candidat quatre semaines avant la date de l'épreuve. Le candidat dispose de ces quatre semaines pour réaliser un dossier numérique d'un maximum de dix pages pour sa version papier.

L'épreuve est évaluée par deux enseignants de technologie. L'épreuve consiste en un entretien avec les examinateurs. Le candidat dispose de dix minutes pour présenter le dossier qu'il a réalisé. Cette présentation est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 15 minutes.

Durée du projet : 70 h réparties sur l'année selon le calendrier arrêté au niveau académique, pendant les créneaux horaires réservés aux enseignements de spécialité.

Conditions de réalisation : travail en groupe constitué au minimum de 3 élèves, autour d'un projet qui sera obligatoirement pluri-technologique. Autant que possible, dans les établissements où sont implantées plusieurs spécialités, les projets retenus seront communs aux spécialités.

Validation des projets : Les propositions de projet feront l'objet d'une validation académique au plus tard en octobre. Ils seront proposés à la commission après avoir associé les élèves, en début d'année scolaire, au choix et à la formalisation du projet. Les enseignants doivent s'assurer du niveau et de la faisabilité de celui-ci. Cette validation prendra appui sur la présentation à la commission, de la note de cadrage nationale (**Bo n°45 du 6 décembre 2012**), d'un avant-projet de répartition des tâches pour le groupe, pour chacun des candidats, des résultats attendus. **Le choix du projet et la répartition des tâches entre les candidats doivent permettre pour chaque candidat l'évaluation de toutes les compétences de la grille publiée au BO n°16 du 17 avril 2014.**

Cette présentation sera formalisée sous la forme d'un dossier de validation qui comprendra :

- la note de cadrage,
- la répartition des tâches,
- le calendrier prévisionnel,
- une description du besoin (description fonctionnelle qui présente les inter-acteurs – ex : diagramme SysMI)
- le contexte et les cas d'utilisation
- les exigences ou les contraintes.

Le dossier de validation pourra être complété d'une documentation technique si nécessaire.

En dehors du formalisme de la note cadrage et de l'avant-projet de répartition des tâches, les équipes pédagogiques sont libres de la mise en forme des documents présentés.

Les projets qui ne seraient pas validés lors de cette commission feront l'objet d'une nouvelle validation après modification, par une commission restreinte au plus tard le : vendredi 14 novembre.

Calendrier :

Phase de lancement (12h environ – choix et formalisation du projet, début de l'étude de l'avant-projet): du mardi 2 septembre au vendredi 17 octobre 2014

Commission de validation : vendredi 10 octobre 2014

Réalisation -mise en œuvre (60h environ): du lundi 3 novembre 2014 au vendredi 24 avril 2015

Remise des dossiers dans les établissements : le vendredi 24 avril 2015 au plus tard

Préparation de l'épreuve de présentation du projet : à partir du lundi 11 mai 2015

Organisation en établissement :

Il sera privilégié des modules de 4h hebdomadaire de projet. Les équipes ont toute liberté pour planifier le projet (on peut imaginer des semaines sans projet, et des semaines avec des modules de 6h à 9h de projet hebdomadaire).

Organisation de la présentation du projet :

Pour un même projet : tous les candidats passent devant la même commission selon un ordre de passage à leur convenance. (Le passage par ordre alphabétique ou par tirage au sort sont à bannir). L'établissement établit des convocations individuelles pour chacun des candidats.

Remarque :

Une présentation collective (5 min maxi) précédera les présentations individuelles. **Cette présentation collective n'est pas évaluée, elle ne prête pas à questionnement des candidats.** Non prévue par la réglementation, cette présentation collective a pour objet d'éclairer le jury. Elle ne doit en aucun cas être prise en compte dans la note.

Un temps de lecture préalable des dossiers de projet (20 min maxi par projet) permettra à la commission d'interrogation d'appréhender le travail des candidats.

Evaluation :

Rappel :

Cette partie permet l'évaluation individuelle du dossier relatif au projet préparé par le candidat, ainsi que sa soutenance orale. **La grille d'évaluation publiée au BO n°16 du 17 avril 2014, sera complétée à partir de l'appréciation des éléments contenus dans le dossier, de la présentation du candidat, et des réponses apportées aux questions** posées par la commission d'interrogation. Toutes les compétences sont évaluées.

Bo n°12 : L'épreuve débute par une présentation orale du dossier sous sa forme numérique, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites internet, etc., pendant une durée maximale de 10 minutes. Cette présentation est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 10 min.

Le dossier réalisé par le candidat sera rédigé de façon à présenter les éléments d'appréciation suivant : le contrat individuel du candidat (2 pages maximum - note de cadrage, tâches en responsabilité, contraintes imposées, résultats attendus) le cahier des charges spécifique au candidat (expression du besoin, contexte d'utilisation, fonctionnement-exploitation, exigences spécifiques etc.) les hypothèses et les choix effectués pour les solutions retenues, les étapes de validation argumentées des solutions au regard du besoin (résultats des investigations, mesures, simulations etc.) et des contraintes du développement durable. Une formalisation adaptée des différentes phases d'activité (calendrier, études successives, revues de projet, ajustement de la démarche le cas échéant etc.) devra permettre d'appréhender la démarche de projet vécue par le candidat.

La grille d'évaluation sera complétée à l'issue de l'interrogation de chaque candidat, après échange au sein de la commission d'interrogation, sans avoir connaissance des notes proposées par l'équipe pédagogique lors de la première partie « Revue de projet ».